

Lancement de la cinquième édition du Budget participatif *Mon idée pour ma Province*



Pour la 5^e année consécutive, la collectivité invite ses habitants à participer à *Mon idée pour ma Province*. C'est l'occasion pour les citoyens de la province Sud de proposer des projets d'utilité publique, dans le champ des compétences provinciales, répondant à un intérêt général, et contribuant à l'amélioration du cadre de vie.

Depuis l'année dernière, dans une volonté d'améliorer le dispositif, l'exécutif provincial l'a étendu aux entreprises incluses dans le périmètre de l'économie sociale et solidaire.

L'initiative du budget participatif entend répondre à une double préoccupation :

- **renouveler la participation citoyenne** à travers un engagement simple : *vous proposez vos idées, nous les réalisons* ;
- **faire bénéficier la province Sud de l'expertise d'usage** de ses habitants, en échange d'un accompagnement technique par les services provinciaux.

233 projets lauréats pour les trois éditions :

38 projets lauréats sur 161 projets déposés en 2020

66 projets lauréats sur 203 projets déposés en 2021

50 projets lauréats sur 114 projets déposés en 2022

79 projets lauréats sur 174 projets déposés en 2023

Taux de réalisation :

1^{re} édition : 95 %

2^e édition : 80 %

La province Sud renouvelle donc sa démarche collaborative et participative avec cette 5^e édition.

La campagne de dépôt des projets est ouverte **du mardi 2 avril au dimanche 16 juin inclus**.

Vous avez une idée pour améliorer le quotidien en province Sud, n'hésitez plus, rendez-vous sur province-sud.nc/budget-participatif pour déposer votre idée !

Qui peut participer ?

- **Un particulier** : toute personne physique de plus de 12 ans et résidant en province Sud. Cela inclut les groupes de personnes, notamment les classes d'école.
- **Toute personne morale de droit privé à but non lucratif**, telle qu'une association, dont le siège social est fixé en province Sud.
- **Toute entreprise incluse dans le périmètre de l'économie sociale et solidaire**, tel que défini par la délibération n° 99-2022/APS du 5 décembre 2022 portant diverses mesures de soutien au secteur de l'Économie Sociale et Solidaire, et dont le siège social est fixé sur le territoire de la province Sud.

Les candidats peuvent déposer plusieurs projets dans une même édition. Toutefois, un seul projet par porteur pourra être déclaré lauréat, à l'issue du processus participatif de sélection.

Quels sont les projets recevables ?

Pour être **recevable**, le projet doit :

- être utile aux habitants de la province Sud ;
- répondre à un intérêt général ou local c'est-à-dire qui bénéficie aux habitants ;
- intervenir dans le champ de compétences de la province Sud : l'environnement et le cadre de vie, le numérique et l'accessibilité aux services publics, l'éducation et la jeunesse, la santé et la solidarité, le sport, la culture et la sauvegarde du patrimoine, l'aménagement et le transport ;
- correspondre à une dépense d'investissement ;
- être réalisable dans les 2 années suivant l'année de dépôt.

Exemples :

Projets ELIGIBLES	Projets NON ELIGIBLES
Équipements nécessaires au développement d'activités associatives	Organisation d'un évènement
Construction d'une piste cyclable	Construction d'une structure hôtelière ou économique
Acquisition de plants pour des projets de reboisement	Installation de panneaux solaires sur mon habitation
Sécurisation ou embellissement d'un site provincial	Financement d'un projet à usage privé
Réalisation d'espace partagé tels que des jardins participatifs	
Rénovation patrimoniale d'un bâtiment historique	

Comment dépose-t-on un projet ?

Le dépôt des projets s'effectue sur le site de la province Sud, à partir de son compte personnel, durant la période d'ouverture de l'appel à projets : entre le **2 avril et le 16 juin 2024**.

La Province tient à disposition des postes informatiques et la connexion nécessaire dans les structures provinciales suivantes :

- Centre Administratif de la province Sud à la Baie de la Moselle
- DEL Ducos le Centre : 30, route de la Baie des Dames, Ducos Le Centre
- DEL Mont-Dore : Immeuble Makatéa, 109, avenue du Grand Large, Boulari
- DEL Dumbéa
- Maison de la jeunesse à Koutio : 26, avenue d'Auteuil
- MPSI à La Foa : 88, avenue Charles de Gaulle
- DEL Thio : Antenne provinciale place du dispensaire
- DEL Bourail : Lot 3 Voie Urbaine

Comment se déroule la campagne ?

Les projets déposés, entre le **2 avril et le 16 juin 2024**, sont transmis aux services provinciaux adaptés, qui réalisent une **étude en recevabilité et en faisabilité**.

Les projets présélectionnés sont ensuite soumis au **vote du public entre le 12 août et le 6 octobre 2024** sur le site de la province Sud. Chaque résident pourra ainsi s'exprimer et soutenir ses **3 projets** préférés.

À l'issue de cette consultation, le **comité de sélection et de suivi**, composé pour moitié de résidents de la province Sud, sélectionnera les **projets lauréats**, qui seront ensuite validés en fonction des crédits budgétaires disponibles. L'annonce des résultats interviendra **à partir du 28 octobre 2024**.

Les projets lauréats de la 5^e édition du budget participatif seront inscrits au budget 2025 et réalisés dans les 2 ans.

Quel est le calendrier ?



Projets lauréats et suivi de réalisation

Les résultats du processus de sélection seront publiés sur le site de la province Sud et chaque lauréat sera présenté.

Les résidents de la collectivité sont invités à suivre les différentes phases de réalisation des projets sur le site de la province Sud.

CONTACTS PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49.

